

Liminaire FSU CSA du 23/01/2024

Madame la directrice,

Madame la secrétaire générale, mesdames et messieurs membres du CSA,

Nous sommes devant vous à nouveau, pour dénoncer ce que nous dénonçons depuis de nombreuses années : l'affaiblissement des moyens accordés à l'éducation, le fossé qui se creuse entre les établissements, entre le secteur public et le secteur privé qui ne jouent pas avec les mêmes règles et les mêmes cartes, et donc par là même entre les différentes catégories socio professionnelles : aux classes moyennes et populaires un service d'éducation public, aux classes aisées le choix « d'autres types de solutions ». La nouveauté c'est ce séparatisme assumé y compris au plus haut de l'Etat.

Les faits sont têtus, et ils donnent tort au gouvernement et à notre nouvelle ministre. Nous ne reviendrons pas sur l'affront fait aux personnels de l'école Littré et autres établissements du 6^e, et sur les supposés « paquets d'heures non sérieusement remplacées » jetant l'opprobre sur le ministère qu'elle a rejoint, et sur le manque de réponses adaptées qui ont aggravé la situation depuis 2017. Dans un article du 20 janvier, le Monde indique ainsi qu'au niveau national 94% des remplacements de longue durée sont remplacés en 2022 contre plus de 97% en 2017! Dans le premier degré c'est ainsi 78% des remplacements y sont effectués contre 82,7% en 2017 et plus de 90% en 2006... Non, les remplacements de courte durée ne sont pas mieux gérés en moyenne. La FSU demande d'ailleurs des chiffres clairs sur l'état du remplacement à Paris. Quel est le taux d'absence par mois pour une année scolaire type dans le premier et dans le second degré ? Quel est le taux de remplacement des personnels absentes ? Quel est le taux d'emploi des remplaçant-es ? Et quelle comparaison sur 10 ans ? Quelle comparaison depuis la centralisation de gestion dans le 1^{er} degré ? Non, l'attractivité n'est pas améliorée : la baisse continue du nombre de candidat-es aux concours, le nombre de départs qui augmente en sont les douloureux signes. Non les moyens accordés au secteur public et au secteur privé ne sont pas équivalents. Pour reprendre l'expression du Monde : « on y rajoute de l'argent public à une enveloppe déjà bien garnie ». Alors plutôt que de décrier la baisse de niveau, le manque de remplacements, le manque d'enseignants : redonnons au secteur public les moyens dont il manque.

Comme nous le réclamons depuis de nombreuses années, profitons de la baisse démographique pour réaliser un « choc des effectifs ». Au lieu de fabriquer une école du tri

qui sépare par groupes de niveaux, qui allège les enseignements reçus par les élèves les plus en difficultés, qui minore la place des disciplines générales en lycée professionnel, qui tente également de rogner sur les moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap en mettant en place les Pôle d'Appui à la Scolarité. Allégeons les classes ! Elles sont en France parmi les plus chargées d'Europe. A Paris, les effectifs moyens par classe sont eux aussi au-dessus des moyennes européennes. En baissant les effectifs nous pourrions obtenir un levier pour améliorer le climat scolaire, pour pouvoir apporter à chaque élève selon ses difficultés ou ses points forts toute l'attention dont il-elle a besoin, pour mieux inclure les élèves à besoins particuliers, pour rendre également à chaque enseignant-e le temps d'exercer sa mission : enseigner, soutenir, faire progresser les élèves. Redonnons aux écoles, collèges, lycées, les moyens de dédoubler, de donner aux enseignant-es le temps de suivre un nombre plus restreint d'élèves. Recréons également des postes de remplaçant-es en nombre suffisant pour que les élèves puissent enfin bénéficier de toutes les heures auxquelles ils et elles ont droit.

Concernant le 1^{er} degré, La FSU-SNUipp s'oppose au projet de fusion des circonscriptions des 19^e et 20^e arrondissements. Ces fusions vont contribuer à la dégradation des conditions d'apprentissage et de suivi des élèves de ces arrondissements, à la dégradation des conditions de travail des personnels, et ce, quelles que soient leurs missions.

Alors oui cela demande des moyens. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une dotation encore à la baisse dans notre académie, alors que le privé, lui, subit une baisse moindre et, par la liberté qui lui est accordée, les répartit pour rendre les établissements plus attractifs aux yeux de certaines familles. Une fois encore, avec les dotations actuelles, les établissements devront fonctionner avec moins de moyens.

La FSU appelle les personnels à se mobiliser fortement par la grève et dans les manifestations pour défendre le service public d'éducation le 1^{er} février. Nous faisons l'école, faisons entendre notre voix.

La FSU demande que les contrats d'association des établissements privés ne respectant pas la loi, aux yeux et à la vue de tous-tes, soient dissous. Monsieur le Recteur ne peut ignorer les conclusions de l'enquête administrative sur le lycée Stanislas, son non-respect de la loi Debré, le climat propice à l'homophobie et au sexisme qui y règne, les risques pour la santé encourus par les élèves, son non-respect des programmes nationaux, son non-respect de la procédure Parcoursup. Monsieur le Recteur doit appliquer à tous les établissements les mêmes règles, et de ce fait nous lui demandons de dissoudre le contrat d'association liant l'État au lycée Stanislas. Nous vous demandons de réunir la formation contentieuse et disciplinaire du CIEN en urgence. Nous vous demandons également de réunir, comme nous ne cessons de le demander lors des CIEN, la formation enseignement supérieur du CIEN, celle-ci n'ayant jamais été réunie, pour qu'elle se penche sur le bilan Parcoursup chaque année, avec évidemment les données également du privé supérieur. Nous vous demandons enfin, et de façon unitaire avec toutes les organisations représentées à ce CSA, de nous communiquer les moyens octroyés aux établissements privés parisiens.

Enfin, nous tenions à dénoncer la loi immigration présentée par monsieur Darmanin et qui sera examinée par le conseil constitutionnel ce jeudi 25 janvier. Cette loi vient donner du crédit à la notion de préférence nationale, notamment en conditionnant l'accès à des prestations sociales. Elle restreint l'accès à la nationalité par droit du sol, en imposant aux enfants de parents étrangers de faire la demande expresse de reconnaissance de leur nationalité française entre 16 et 18 ans. Elle conditionne le droit au séjour des étudiant-es étranger-es, qui se voyaient déjà appliquer des frais d'inscription multipliés par trois par rapport aux étudiant-es français-es, à l'apport d'une caution onéreuse restituée à leur retour. Elle transgresse la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en durcissant les conditions d'accès au regroupement familial et fragilise fortement le soutien éducatif et l'accompagnement social des jeunes majeur-es et des mineur-es étranger-es isolé-es. Ce sont donc des élèves, des lycéen-nes, des jeunes majeur-es que nous accompagnons dans nos établissements qui ne pourront poursuivre sereinement leurs formations, qui vivront dans la peur d'être sous le coup d'une séparation avec leur famille, d'une obligation de quitter le territoire français pour un pays avec lequel ils-elles n'auront parfois jamais eu de lien.

Pour la FSU, c'est l'ensemble de cette loi, dans sa lettre et dans son esprit, qui attaque non seulement les droits fondamentaux des étranger-es de front, mais menace aussi toute la société française d'un basculement en termes de valeurs vers une société toujours plus fracturée, divisée, inégalitaire et intolérante. C'est pourquoi la FSU appelle à rejoindre les rassemblements ce jeudi 25 janvier pour exiger le retrait de cette loi.

En ajout de notre déclaration liminaire nous tenons à exprimer notre profonde indignation face à la situation de non paiement du traitement d'une AESH en situation de longue maladie, décédée depuis en fin 2023.

Comment est-il possible que pendant un an et demi l'Académie ne soit pas capable de payer correctement cette collègue, malgré ses demandes répétées ? Pourquoi les personnels doivent-ils se battre pour toucher ce qui leur est dû ? Cette situation est scandaleuse, et malheureusement ce n'est pas la seule.

Nous espérons que l'Académie a pris contact avec la famille, et vous demandons solennellement de vous engager à vérifier que tous-tes les AESH sont effectivement payé-es à hauteur de ce que l'Académie leur doit et contacte toutes celles et ceux pour lesquelles il y a des erreurs, oublis ou indemnités non versées.